



2026-07-09

INFO-FSMA

L'actualité de votre Fonds de secours maladie-accident

Gardez votre dossier au FSMA à jour

Votre situation change? Pensez à nous en informer!

Vous faites partie des 6500 membres et plus bénéficiant de la police d'assurance du Fonds de secours maladie-accident?

Afin d'assurer le bon suivi de votre dossier et d'éviter des complications relatives à votre couverture ou votre facturation, il est **important de communiquer directement avec le FSMA** dès qu'un changement survient dans votre situation personnelle ou professionnelle.

Contrairement à ce que plusieurs croient, les renseignements transmis à votre employeur ou même au Syndicat ne sont pas automatiquement transmis au Fonds de secours maladie-accident.

Conséquemment, il est important d'informer le FSMA en cas de :

- changement d'adresse ou de coordonnées;
- arrêt de travail;
- changement de statut d'emploi (par exemple, le passage d'auxiliaire à permanent);
- changement de fonction (par exemple, une affectation à une fonction supérieure);
- changement de situation familiale (mariage, séparation, divorce, etc.);
- autre situation pouvant avoir une incidence sur votre dossier.

Ces mises à jour sont essentielles afin de maintenir votre dossier conforme, d'assurer une facturation adéquate et de permettre le traitement approprié de votre protection. Vous vous assurez d'avoir la bonne couverture et de vous éviter de mauvaises surprises à la suite de vos réclamations.

Pour nous transmettre un changement ou pour toute question, joignez le FSMA par courriel à l'adresse fsma@sfmm429.qc.ca, ou par téléphone au 514 842-2442 entre 13 h et 16 h 30 du lundi au vendredi.

Merci pour votre précieuse collaboration.

L'équipe du FSMA et du 429